

# Aspects pratiques de la clôture

08-07-25

Dr Clerbaux Estelle

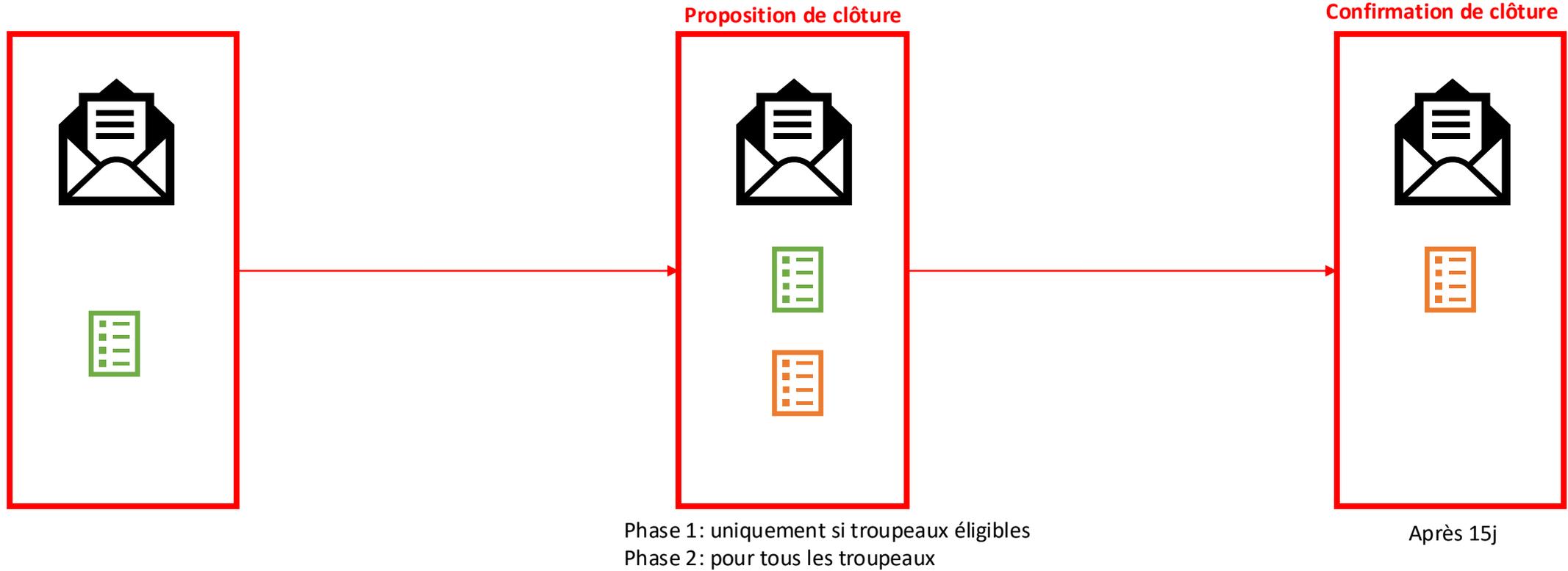




Récapitulatif des vaccinations enregistrées

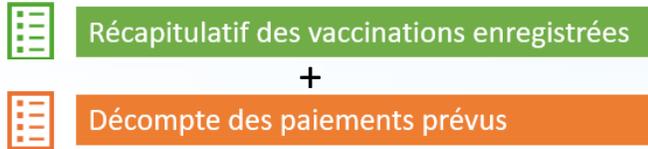


Décompte des paiements prévus



## Phase 1:

Courrier:  
proposition de clôture (juillet)



**Pour:**

- Les vétérinaires et détenteurs

**Contient:**

- Nombre de doses par vaccin et par date enregistré en base de données
- Nbr d'animaux donnant droit à l'intervention
- Calcul du montant des interventions détenteurs bovins/ovins
  - Dans les **15 jours suivant la réception** du courrier
  - Demandes de corrections
    - Mail
  - Demandes de régularisations (phase 2)
    - Google forms

versus

Courrier de confirmation



**Pour:**

- Les vétérinaires et détenteurs

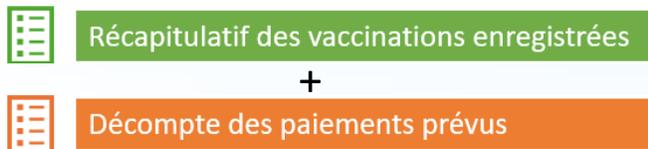
**Contient:**

- Nbr d'animaux donnant droit à l'intervention
  - Calcul du montant des interventions détenteurs bovins/ovins
  - Le vétérinaire chargé du décompte
- 40 jours pour recevoir l'intervention rétrocedée par le vétérinaire.



## Phase 1:

### Courrier: proposition de clôture (juillet)



#### **Pour:**

- Les vétérinaires et détenteurs

#### **Contient:**

- Nombre de doses par vaccin et par date enregistré en base de données
- Nbr d'animaux donnant droit à l'intervention
- Calcul du montant des interventions détenteurs bovins/ovins
  - Dans les **15 jours suivant la réception** du courrier
  - Demandes de corrections
    - Mail
  - Demandes de régularisations (phase 2)
    - Google forms

versus

### Courrier de confirmation



#### **Pour:**

- Les vétérinaires et détenteurs

#### **Contient:**

- Nbr d'animaux donnant droit à l'intervention
- Calcul du montant des interventions détenteurs bovins/ovins
- Le vétérinaire chargé du décompte
  - 40 jours pour recevoir l'intervention rétrocedée par le vétérinaire.



**Objet :** Campagne de vaccination obligatoire BTV3/BTV8/MHE 2025  
Récapitulatif des doses vaccins encodées dans SANITEL

Troupeau N° : \_\_\_\_\_-0101  
Responsable sanitaire : \_\_\_\_\_  
Vétérinaire d'épidémiosurveillance : \_\_\_\_\_  
Nombre de bovins : 149  
Nombre de bovins nés avant 2025 : 121  
Date de l'extraction depuis SANITEL : 06-07-25

→ 15 jours pour réagir

- ❖ Demandes de **corrections**
    - Mail (DAF, registre vaccinations)
  - ❖ Demandes de **régularisations** (phase 2)
    - Google forms
- Documents à fournir

**Détails des notifications :**

Date	Nom du vétérinaire	N° de DAF	Valence	Nom du vaccin	Nombre de doses
03-02-25			BTV3	BULTAVO 3	127
03-02-25			EHD	HEPIZOVAC	127
26-02-25			EHD	HEPIZOVAC	127
26-02-25			BTV3	BULTAVO 3	127
19-04-25			BTV8	BLUEVAC BTV8	125
17-05-25			BTV8	BLUEVAC BTV8	124

**! Lettre d'instructions : lire et suivre les consignes !**

**Synthèse :**

Valence	Nombre de doses 2024	Nombre de doses 2025	Nombre total de doses
BTV3	0	254	254
BTV8	0	249	249
EHD	0	254	254

**Nombre d'animaux primo-vaccinés:**  
124  
**Montant des indemnités:**  
124 x €23,50 = € 2.914

[campagne2025@arsia.be](mailto:campagne2025@arsia.be)



## Phase 1:

Courrier:  
proposition de clôture (juillet)



Récapitulatif des vaccinations enregistrées

+



Décompte des paiements prévus

### **Pour:**

- Les vétérinaires et détenteurs

### **Contient:**

- Nombre de doses par vaccin et par date enregistré en base de données
- Nbr d'animaux donnant droit à l'intervention
- Calcul du montant des interventions détenteurs bovins/ovins
  - Dans les 15 jours suivant la réception du courrier
  - Demandes de corrections
    - Mail
  - Demandes de régularisations (phase 2)
    - Google forms

versus

Courrier de confirmation



Décompte des paiements prévus

### **Pour:**

- Les vétérinaires et détenteurs

### **Contient:**

- Nbr d'animaux donnant droit à l'intervention
  - Calcul du montant des interventions détenteurs bovins/ovins
  - Le vétérinaire chargé du décompte
- **40 jours** pour recevoir l'intervention rétrocée par le vétérinaire.



# Courrier de confirmation

- Accord du détenteur ET du vétérinaire
  - 15 jours sans réponse
  - Suite à une demande de correction
  - Suite à une demande de régularisation (phase 2)
- Vétérinaire possède 40 jours pour:
  - introduire la facture
  - Informer le détenteur par quel moyen le montant lui sera rétrocédé
  - Rétrocéder le montant au détenteur



# Points d'attention

- Souhait de **vacciner des animaux supplémentaires** entre la réception du courrier de proposition de clôture et avant le 1er septembre ?
  - → Informer l'ARSIA **pour reporter la clôture en phase 2.**
  - Cas contraire: Délais ++ traitement du dossier
  
- Pour les détenteurs de moutons :
  - le **recensement** du troupeau du 15 décembre 2024 doit absolument avoir été transmis à l'ARSIA pour bénéficier de l'intervention. Si ce n'est pas le cas, **faites-le au plus vite !**



## Récapitulatifs



Récapitulatif des vaccinations enregistrées

### Pour:

- les détenteurs

### Contient:

- Nombre de doses par vaccin et par date enregistré en base de données

→ Erreurs de doses, demandes de corrections:

- **Contactez votre vétérinaire**

versus



Récapitulatif des vaccinations enregistrées

+



Décompte des paiements prévus

### Pour:

- Les vétérinaires et détenteurs

### Contient:

- Nombre de doses par vaccin et par date enregistré en base de données
- Nbr d'animaux donnant droit à l'intervention
- Calcul du montant des interventions détenteurs bovins/ovins

- Dans les 15 jours suivant la réception du courrier
- Demandes de corrections
  - Mail
- Demandes de régularisations (phase 2)
  - Google forms

versus



Décompte des paiements prévus

### Pour:

- Les vétérinaires et détenteurs

### Contient:

- Nbr d'animaux donnant droit à l'intervention
- Calcul du montant des interventions détenteurs bovins/ovins
- Le vétérinaire chargé du décompte

- 40 jours pour recevoir l'intervention rétrocédée par le vétérinaire.

## Courrier de confirmation

Courrier:

proposition de clôture (septembre)



## Récapitulatifs



Récapitulatif des vaccinations enregistrées

### Pour:

- les détenteurs

### Contient:

- Nombre de doses par vaccin et par date enregistré en base de données

- Erreurs de doses, demandes de corrections:
- Contactez votre vétérinaire

versus



Récapitulatif des vaccinations enregistrées

+



Décompte des paiements prévus

### Pour:

- Les vétérinaires et détenteurs

### Contient:

- Nombre de doses par vaccin et par date enregistré en base de données
- Nbr d'animaux donnant droit à l'intervention
- Calcul du montant des interventions détenteurs bovins/ovins

- Dans les 15 jours suivant la réception du courrier
- Demandes de corrections
- Mail
- Demandes de régularisations (phase 2)
- Google forms

versus



Décompte des paiements prévus

### Pour:

- Les vétérinaires et détenteurs

### Contient:

- Nbr d'animaux donnant droit à l'intervention
  - Calcul du montant des interventions détenteurs bovins/ovins
  - Le vétérinaire chargé du décompte
- 40 jours pour recevoir l'intervention rétrocédée par le vétérinaire.

## Phase 2:

Courrier:

proposition de clôture (septembre)

Courrier de confirmation



Un animal qui a reçu une primovaccination partielle contre BTV3 et BTV8 (+EHDV chez les bovins) donne-t-il droit à l'intervention prévue pour le détenteur?

**NON**, sauf si:

- Le vaccin non administré **n'a pas été livré** au vétérinaire pour le 01/08 alors qu'il avait été commandé avant le 01/07
- Le vaccin non administré correspond au sérotype qui a **infecté au moins un animal** du troupeau entre le 01/06 et le 01/09
- Une seule injection de BTV8 a été injectée à un bovin, à titre de rappel, puisque le bovin avait **déjà reçu une primovaccination par le passé** et que l'immunité conférée par le vaccin n'a jamais été interrompue



# Liens & documents utiles

<https://www.arsia.be/campagne2025/>

CAMPAGNE 2025



Vaccination des bovins

Vaccination des ovins

Infos pour les vétérinaires

La campagne 2025

Un animal vacciné, c'est quoi?

AIDE ET CONTACT

## Introduction

Les élevages de bovins et ovins ont fortement souffert de l'arrivée du sérotype 3 de la fièvre catarrhale ovine (BTV3) en 2024 et en supportent encore les conséquences. Cette maladie reste une menace sérieuse pour 2025 à laquelle s'ajoute le risque élevé d'apparition du sérotype 8 (BTV8) et, uniquement pour les bovins, de la maladie hémorragique épizootique (EHDV).

Pour protéger vos animaux, assurer la rentabilité de vos élevages et préserver la compétitivité des filières agricoles, une campagne de vaccination obligatoire contre ces 3 virus a démarré dès le début de l'année 2025. Un budget a été alloué pour offrir un soutien financier dans le but de réduire les coûts de cette vaccination pour les détenteurs.

Le SPF Santé publique a chargé les associations agréées de lutte contre les maladies des animaux, ARSIA et DGZ, de l'encadrement de la campagne de vaccination obligatoire décidée par le ministre de l'Agriculture. David

## Contactez l'ARSIA

- par mail [campagne2025@arsia.be](mailto:campagne2025@arsia.be)
- par téléphone : 083/23.05.15 option 8

## Site web des autorités :

- Retrouvez toutes les informations et les réponses aux questions les plus fréquentes (FAQ)

## Documents utiles

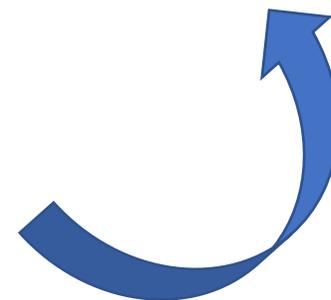
- Recensement ovins décembre 2024
- Newsletter clôture de campagne
- Formulaire retard de livraisons de vaccins

## Documents utiles

Recensement ovins décembre 2024

Newsletter clôture de campagne

Formulaire retard de livraisons de vaccins



# Liens & documents utiles

<https://www.health.belgium.be/fr/campagne-de-vaccination-btv-ehdv>



06/12/2024



Article

- ▶ [Actualités - Informations importantes](#)
- ▶ [Baromètre de Campagne](#)
- ▶ [Je suis détenteur de bovins](#)
- ▶ [Je suis détenteur de moutons](#)
- ▶ [Je suis vétérinaire](#)

**CAMPAGNE DE VACCINATION OBLIGATOIRE 2025**



# À retenir

**! Lettre d'instructions : lire et suivre les consignes !**



Récapitulatif des vaccinations enregistrées



Décompte des paiements prévus



Courrier de confirmation

→ Je vérifie les doses encodées

→ J'ai 15 jours pour:

Phase 1: → Notifier une correction à faire

Phase 2: → Notifier une correction à faire

→ Envoyer une demande de régularisation

→ Je reçois l'intervention dans les 40 jours :

→ Dans le cas contraire, je préviens le SPF.

SPF: [contact.btv-ehdv@health.fgov.be](mailto:contact.btv-ehdv@health.fgov.be)

ARSIA: [campagne2025@arsia.be](mailto:campagne2025@arsia.be)

+ 32 (0)83 23 05 15 - option 8

